

Charte d'utilisation de OPAL publiée sur le portail utilisateur OPAL : <http://web.univ-cotedazur.fr/en/innovation/innovation-platforms/opal-computing-center/opal-computing-center>

Remarque préliminaire

Les définitions détaillées des termes employés dans ce document (ex : ayants droit, autorité d'accréditation...) sont consultables ici : <https://www.oca.eu/images/OPAL/opal-politique-acces.pdf>

Présentation de OPAL

OPAL est une plateforme mutualisée :

- Portée par Université Côte d'Azur, Observatoire de la Côte d'Azur (OCA), Mines Paris Tech, Inria
- Mettant à disposition plusieurs équipements : ressources de calcul, visualisation
- A destination d'une communauté d'ayants droit regroupant les utilisateurs avec autorisation d'accès aux équipements

La gouvernance OPAL comprend un Comité Directeur, un Comité Scientifique et un Comité Technique composés de membres des établissements porteurs de OPAL.

Les ayants droit OPAL possèdent le droit de demander une accréditation OPAL.

Les ayants droit OPAL sont les personnels rattachés à un membre de OPAL, de Université Côte d'Azur ou de UCAjedi :

- Soit au titre de leur appartenance à une structure locale
- Soit au titre de leur participation à un projet

L'autorité d'accréditation OPAL accorde ou non l'accréditation OPAL.

Un ayant droit accrédité peut accéder à l'ensemble des équipements OPAL dans les conditions prévues par les équipements.

OPAL s'appuie sur une convention que passent entre eux l'ensemble des établissements dans les conditions prévues par les équipements.

Règles d'utilisation

L'activité sur chacun des équipements composant la plateforme OPAL reste régie par les règles, chartes, conditions techniques spécifiques à cet équipement et consultables :

- Pour AZZURA (Université Côte d'Azur) : mentions d'information (https://calculs.univ-cotedazur.fr/?page_id=612) et charte utilisateur (<https://calculs.univ-cotedazur.fr/wp-content/uploads/2020/05/Charte-dutilisation-Azzurra.pdf>)
- Pour CRIMSON (OCA) : <https://crimson.oca.eu/fr/acces-fonctionnement>
- Pour Mines Paris Tech : à venir à l'ouverture de l'équipement
- Pour Nef (Inria Sophia) : https://wiki.inria.fr/ClustersSophia/Usage_policy
- Pour la plateforme de visualisation (Inria Sophia) : https://sed-sam.gitlabpages.inria.fr/sed-sam/salle_immersive/

Chaque utilisateur de OPAL est responsable de ses traitements de données. Il lui appartient :

- De s'assurer de l'adéquation (niveau de confiance) entre les équipements utilisés et le niveau de sensibilité de ses données, notamment en termes de RGPD et de niveau de classification des données (selon l'échelle de sensibilité des données Inria / CNRS / INRAE) : <https://www.oca.eu/images/OPAL/echelle-de-sensibilite.pdf>
- D'effectuer les analyses et déclarations de traitement préalables en contactant :
 - o Pour des données personnelles, le DPO de l'entité d'appartenance du porteur de projet pour se mettre en conformité avec le RGPD et déclarer le traitement
 - o Pour des données non publiques : contacter, en fonction du niveau de sensibilité des informations traitées, le FSD (données relevant de la Protection du Patrimoine Scientifique et Technique) et le RSSI de l'entité d'appartenance du porteur de projet

Règles de citation

L'utilisation des ressources de OPAL implique pour tout ayant droit OPAL :

- De remercier systématiquement OPAL dans ses publications scientifiques et ses communications portant sur des travaux qui ont utilisés des ressources de OPAL, même lorsque ces ressources de OPAL sont situées dans son établissement de rattachement. Le remerciement OPAL n'est pas exclusif : il peut y avoir des remerciements additionnels pour un équipement de OPAL, pour un établissement, une équipe, etc...
- D'utiliser le format ci-dessous pour le remerciement de OPAL :
 - o Phrase de remerciement : « The authors are grateful to the OPAL infrastructure from Université Côte d'Azur [*and possibly other providers*] for providing resources and support. »
 - o Métadonnées : au choix, en utilisant OPAL-Meso, dans le champ Mots-clés, Commentaires ou Référence interne
- De saisir ses publications dans HAL (<https://hal.archives-ouvertes.fr>)
- De signaler la référence HAL de ses publications par courriel à opal.publications@listes.univ-cotedazur.fr

Le Comité Scientifique de OPAL s'assure du suivi de ces règles et gère les éventuels manquements aux règles de saisie.

Ces règles de citation viennent en complément des règles de remerciement en vigueur pour Université Côte d'Azur et dans les entités d'appartenance des ayants droit.

Ces règles de citation visent à faciliter la communication sur la production scientifique de la plateforme et sa valorisation, notamment auprès des financeurs des équipements.